

ROYAUME DU MAROC



REGLES DE CERTIFICATION TREILLIS SOUDES ET ELEMENTS CONSTITUTIFS



N° d'identification : NM003 Version 01

Date d'approbation : 16 Janvier 2013

1- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes règles ainsi que leurs annexes précisent les conditions particulières de gestion de la marque NM pour les treillis soudés et éléments constitutifs.

2- Normes applicables

Les exigences liées à la marque NM pour les treillis soudés et éléments constitutifs font l'objet des normes citées en annexe 1.

3- REGLES DE RÉFÉRENCE A LA MARQUE NM

Les modalités d'usage du logo de la marque NM Treillis soudés par le titulaire sont définies en annexe 2 conformément à la charte graphique de la marque NM.

4- ENGAGEMENT DE LA DEMANDE

Avant de postuler à la marque NM, le demandeur doit s'assurer qu'il remplit les conditions définies aux annexes 3 et 4 concernant son (ses) produit(s) et son unité de fabrication au moment de la demande. Il doit s'engager à respecter les mêmes conditions pendant toute la durée d'usage de la marque NM.

La demande accompagnée d'un dossier technique, doit être présentée conformément au modèle donné en annexe 5.

La recevabilité de la demande est prononcée après examen du dossier technique dont le contenu est donné par l'annexe 6.

Lorsque la demande est présentée pour un nouveau produit (nouvelle nuance ou nouveau diamètre) provenant d'une usine ayant déjà un ou des produits (treillis soudés et éléments constitutifs) admis à la marque NM, la demande doit seulement préciser les caractéristiques et les dispositifs de production, de contrôle et de commercialisation propres au nouveau produit.

5- EVALUATION DES DEMANDEURS/TITULAIRES DE LA MARQUE NM

L'évaluation des demandeurs/titulaires de la marque NM se compose:

- ✓ d'un audit de l'usine où sont fabriqués les produits présentés/admis à la marque NM dont le but est de vérifier qu'elle satisfait à l'ensemble des exigences définies en annexe 3. Les titulaires d'un certificat ISO 9001 valide et délivré par l'IMANOR sont dispensés de cet audit.
- ✓ de la vérification de l'autocontrôle défini en annexe 4 ;
- ✓ de la vérification de conformité aux normes de référence, des produits présentés/admis à la marque NM.

Dans le cas d'une demande d'extension à un nouveau produit, l'évaluation se limite à la vérification des caractéristiques du nouveau produit et à une vérification des dispositions d'autocontrôle. Cette vérification peut coïncider le cas échéant avec un audit de suivi des produits déjà admis à la marque.

5.1 Vérification de conformité des produits

Un double prélèvement est effectué dans le stock du fabricant. L'échantillon est composé de treillis soudés dont les éléments constitutifs, dans chaque direction, sont de même nature. Pour les deux variantes des treillis soudés (à fil lisse ou à haute adhérence), on prélèvera :

Pour les éléments constitutifs¹ :

- Nombre : 5 échantillons par diamètre par série d'essais
- Longueur : minimum un (1) mètre

Chaque série d'essais comprend :

- Pour les fils lisses :
 - un essai de traction (mesure de R_{eH} , R_m , A% ou Agt) ;
 - un essai de pliage
 - un essai de non fragilité
 - un contrôle de la composition chimique
- Pour les fils à haute adhérence :
 - un essai de traction (mesure de R_{eH} , R_m , A% ou Agt) ;
 - un essai de non fragilité
 - un contrôle de la composition chimique
 - un contrôle des paramètres de forme (Géométrie)
 - un contrôle de la masse linéique

Pour les treillis soudés :

- Nombre : 3 échantillons par couple de diamètres
- Dimensions : 1 mètre (m) X 1 mètre (m) minimum
- Forme : morceau de treillis de 1m²

Sur chaque échantillon seront effectuées 4 séries d'essais. Chaque série comprend :

- 1 essai de traction ;
- 1 essai de pliage à 135° ;
- 1 essai de résistance au cisaillement ;
- 1 essai de caractères géométriques.

Par ailleurs, l'auditeur assiste au contrôle dimensionnel effectué par le fabricant, sur un treillis par couple de diamètres. Le constat relatif à la conformité sera consigné dans le rapport d'évaluation.

Les deux prélèvements sont conditionnés dans des emballages datés et scellés par les soins des auditeurs. Le premier prélèvement est alors remis pour essais au laboratoire d'essais désigné.

Le second prélèvement, dûment identifié, est conservé par le demandeur/titulaire dans les mêmes conditions de stockage.

¹ Les éléments constitutifs admis à la marque NM seront dispensés du contrôle externe dans le cadre de la certification NM des treillis

Le produit doit satisfaire à toutes les règles énoncées dans les normes citées à l'article 2 sauf dérogation prévue dans les présentes règles. Le produit subit également l'ensemble des essais prévus dans ces normes de référence.

Le produit concerné est jugé conforme si toutes les prescriptions sont respectées et si l'échantillon satisfait aux essais prévus par les normes de référence.

Dans le cas contraire, les essais doivent être repris sur les exigences non satisfaites, et ce dans un délai maximum d'un (1) mois, arrêté en commun accord entre le fabricant et l'IMANOR. Ces essais sont réalisés soit :

- sur la base d'un nouveau prélèvement, en cas de non contestation des résultats des essais par le fabricant ;
- En cas de contestation fondée des résultats d'essais, les échantillons témoins sont alors testés pour confrontation des résultats avec ceux des premiers échantillons. Le laboratoire nommé pour effectuer les seconds essais doit être désigné par l'IMANOR. Des représentants du fabricant et de l'IMANOR peuvent éventuellement assister au déroulement des essais.

La prise en charge du coût des essais effectués par ledit laboratoire est assurée par la partie défaillante en l'occurrence le premier laboratoire ou le fabricant.

6- INTERVENANTS DANS LA GESTION DE LA MARQUE NM

6.1 Laboratoire d'essais :

Les essais sont réalisés par un laboratoire qualifié par l'IMANOR.
La liste des laboratoires qualifiés est donnée en annexe 7.

6.2 Auditeurs :

Les audits et vérifications de l'autocontrôle sont réalisés par des personnes qualifiées par l'IMANOR.

6.3 Comité consultatif

La composition du comité consultatif prévue à l'article 3 des Règles générales de la marque NM est donnée en annexe 8.

7- DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM:

Au vu des rapports d'audit et d'essais, l'IMANOR décide d'accorder ou de refuser le droit d'usage de la marque NM. Il peut également décider la réalisation d'un audit et/ou prélèvement d'échantillons complémentaires ou inviter le demandeur, avant de formuler sa décision définitive, à améliorer tel ou tel point de sa fabrication ou de son contrôle.

8- MAINTIEN DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

L'évaluation des titulaires de la marque NM a lieu une fois par an. Par ailleurs, des évaluations supplémentaires (audits et/ou prélèvements en usine de production ou sur le marché) peuvent être effectués autant de fois que le besoin se fait sentir et notamment en cas de litige, contestations ou appels.

Sur la base des résultats des évaluations du titulaire, l'IMANOR prend une décision de reconduction du droit d'usage de la marque NM ou de sanction conformément à l'article 10 des Règles générales de la marque NM. En cas de sanction, la décision est exécutoire à dater de sa notification.

9- DISPOSITION EN CAS DE MODIFICATION DES CONDITIONS D'OBTENTION DE LA MARQUE NM

9.1 Modification concernant le titulaire

Le titulaire doit signaler par écrit à l'IMANOR toute modification juridique de sa société ou tout changement de raison sociale.

En cas de fusion, liquidation ou absorption du titulaire, tous droits d'usage de la marque dont il pourrait bénéficier cessent de plein droit.

9.2 Modification concernant le site de production

Tout transfert (total ou partiel) du site de production d'un produit certifié NM dans un autre lieu de production entraîne une cessation immédiate de l'apposition de la marque NM par le titulaire sur les produits transférés.

Le titulaire doit déclarer ce transfert par écrit à l'IMANOR qui organisera un audit du nouveau site de production et, le cas échéant, fera procéder à la réalisation d'essais.

9.3 Modification concernant l'organisation qualité du titulaire

Le titulaire doit déclarer par écrit à l'IMANOR toute modification relative à son organisation qualité, susceptible d'avoir une incidence sur la conformité de la production aux exigences des présentes règles et de leurs annexes.

Il doit notamment déclarer toute modification de certification de son système qualité.

Toute cessation temporaire de contrôle interne d'un produit certifié entraîne une cessation immédiate de l'apposition de la marque NM de celui-ci par le titulaire.

9.4 Modification concernant le(s) produit(s) certifié(s)

Toute modification d'une caractéristique du (des) produit(s) certifié(s) NM susceptible d'avoir une incidence sur la conformité du (des) produit(s) aux exigences des présentes règles et/ou de leurs annexes doit faire l'objet d'une déclaration écrite à l'IMANOR.

9.5 Arrêt définitif ou temporaire de fabrication du (des) produit(s) certifié(s)

Toute cessation définitive ou temporaire (dépassant 3 mois) de fabrication d'un produit certifié ou tout abandon d'un droit d'usage de la marque NM doit être déclaré par écrit à l'IMANOR en précisant la durée nécessaire à l'écoulement du stock de produits marqués

NM. A l'expiration de ce délai, la suspension ou le retrait du droit d'usage de la marque NM est notifié par l'IMANOR.

Toute cessation temporaire de production d'une gamme de produits certifiés NM, jugée de durée excessive par l'IMANOR éventuellement après consultation du Comité Consultatif, peut motiver, après enquête, une mesure de suspension ou de retrait du droit d'usage de la marque pour ces produits.

10- FRAIS RELATIFS AU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM

Les conditions financières relatives à l'attribution et à la reconduction du droit d'usage de la marque NM-Treillis soudés sont disponibles auprès de l'IMANOR.

Rabat, le

ANNEXE 1**LISTE DES NORMES MAROCAINES DE REFERENCE**

Référence	Intitulé
NM 01.4.220	Armatures pour béton armé : Treillis soudés et éléments constitutifs
NM 01.1.098	Produits sidérurgiques - Essai de traction de l'acier
NM ISO 15630-1	Aciers pour l'armature et la précontrainte du béton -- Méthodes d'essai -- Partie 1: Barres, fils machine et fils pour béton armé
NM 01.4.097	Armatures pour béton armé - Barres et couronnes à haute adhérence pour béton armé
NM 01.4.167	Armatures pour béton armé - Aptitude au soudage.
ISO 15630-2	Aciers pour l'armature et la précontrainte du béton -- Méthodes d'essai -- Partie 2: Treillis soudés
NM 01.4.183	Définition et classification des nuances d'acier

ANNEXE 2**MODALITES D'USAGE DE LA MARQUE NM TREILLIS SOUDÉS**

Exemple de marquage complet sur le produit, son emballage, ou sur les documents techniques, commerciaux et publicitaires du titulaire



TREILLIS SOUDÉS
Cette marque atteste la conformité
Aux règles de certification NM003
Délivrée par IMANOR à la société xxx

Le logo de la marque NM peut être utilisé sans mention sur le produit ou son emballage

ANNEXE 3

EXIGENCES RELATIVES AU SYSTEME QUALITE

L'audit effectué dans le cadre de la marque NM Treillis soudés, a pour objectif de vérifier que le demandeur/titulaire :

1- Maîtrise ses procédés de fabrication, notamment :

- Dispose d'instructions de travail documentées et mises à jour définissant la façon de fabriquer et de contrôler les produits à certifier ;
- Procède au pilotage des opérations et maîtrise les caractéristiques appropriées du produit.

2- Effectue des contrôles et essais, à savoir :

- Contrôles et essais à la réception, si des matières premières sont utilisées dans la fabrication des produits finis objet de la certification ;
- Contrôles et essais en cours de fabrication, si les produits intermédiaires nécessitent un contrôle ;
- Contrôles et essais finals, conformément aux présentes règles ;

3- Maîtrise ses équipements de contrôle, de mesure et d'essais :

- Identifie, étalonne et vérifie tous les équipements et dispositifs de contrôle, de mesure et d'essai ayant une incidence sur la qualité du produit objet de la certification ;
- S'assure que l'équipement de contrôle, de mesure et d'essai respecte la précision et la fidélité nécessaires;
- S'assure que l'équipement de contrôle, de mesure et d'essai est protégé contre les manipulations qui invalideraient les résultats d'étalonnage.

4- Identifie l'état des contrôles et essais effectués sur le produit, c'est à dire :

- Utilise des moyens (marquages, étiquettes,...) qui identifient l'état de contrôle du produit (conforme, non conforme, en attente).

5- Maîtrise les produits non conformes :

- Dispose des procédures documentées et mises à jour lui permettant d'assurer que le produit qui n'est pas conforme aux exigences spécifiées est identifié et adéquatement traité pour éviter qu'il soit commercialisé sous la marque NM ;

6- Maîtrise les actions correctives :

Dispose de procédures documentées et mises à jour lui permettant :

- D'identifier les causes des non-conformités détectées sur le produit ;
- D'identifier les causes de toute plainte ou contestation ;
- De mettre en œuvre les actions correctives nécessaires pour éviter leur renouvellement ;
- D'effectuer des contrôles pour assurer l'efficacité des actions entreprises.

7- Maintient la qualité des produits après les contrôles et essais finals par la mise en place des moyens de manutention, stockage, conditionnement et livraison , à savoir :

- Des méthodes et des moyens de manutention qui empêchent l'endommagement ou la détérioration du produit avant l'utilisation ou la livraison ;
- Des lieux de stockage adéquats pour préserver la qualité du produit ;
- La maîtrise des procédés d'emballage, de conservation et de marquage ;

8- Maîtrise les documents :

Dispose d'une procédure documentée et mise à jour lui permettant :

- D'approuver les documents quant à leur adéquation avant diffusion ;
- De revoir, mettre à jour si nécessaire et d'approuver de nouveau les documents ;
- D'assurer que les modifications et le statut de la version en vigueur des documents sont identifiés ;
- D'assurer la disponibilité sur les lieux d'utilisation des versions pertinentes des documents applicables ;
- D'assurer que les documents restent lisibles et facilement identifiables ;
- D'assurer que les documents d'origine extérieure sont identifiés et que leur diffusion est maîtrisée ;
- D'empêcher toute utilisation non intentionnelle de documents périmés, et les identifier de manière adéquate s'ils sont conservés dans un but quelconque.

9- Conserve des enregistrements relatifs à la qualité :

Dispose de procédures documentées et mises à jour pour l'identification, la collecte, l'indexage, le classement, l'archivage et la destruction des enregistrements suivants :

- Les registres de contrôle réception des matières premières;
- Les registres des essais d'autocontrôles ;
- Les registres d'étalonnage des instruments de mesure du laboratoire (qui précise, le laboratoire effectuant l'étalonnage, la date d'étalonnage, le matériel étalonné, les résultats d'étalonnage et la date l'étalonnage suivant) ;
- Certificats d'étalonnage des équipements d'essais des laboratoires sous-traitants ;
- Les enregistrements relatifs au traitement des non conformités et des réclamations ;
- Les enregistrements relatifs au suivi de qualification du personnel exerçant les essais d'autocontrôles.

ANNEXE 4 ESSAIS D'AUTO-CONTROLE

Le système d'autocontrôle doit être opérationnel pendant une durée minimale de 3 mois avant la présentation de la demande.

Les éléments constitutifs admis à la marque NM seront dispensés de l'autocontrôle dans le cadre de la certification NM des treillis soudés

TREILLIS SOUDES ESSAIS	Treillis soudés avec fils lisses	Treillis soudés avec fils à hautes adhérences	<i>Normes de références</i>	<i>Fréquence minimale par diamètre</i>
<u>Essais pour les éléments constitutifs*</u>	Fils lisses	Fils à haute adhérence		
Masse linéique*	-	X	NM 01.4.220	Une fois toutes les 30 tonnes
Dimensions*	X	-	NM 01.4.220	Une fois toutes les 30 tonnes
Paramètres de forme	-	<u>X</u>	NM 01.4.220	Une fois toutes les 30 tonnes et à chaque changement de cylindre / galet
Limite supérieur d'écoulement R_{eH} *	X	X	NM ISO 15630-1	Une fois toutes les 30 tonnes
Résistance à la rupture R_m *	X	X	NM ISO 15630-1	Une fois toutes les 30 tonnes
A% (sur 5xd) et Agt*	X	X	NM ISO 15630-1	Une fois toutes les 30 tonnes
Pliage simple	X	-	NM ISO 15630-1	Une fois toutes les 30 tonnes
Non fragilité*	<u>X</u>	X	NM ISO 15630-1	Une fois toutes les 30 tonnes
Soudabilité	X	X		Certificat d'analyse chimique du fournisseur
<u>Essais sur les Treillis soudés</u>				
Dimensions	X	X	NM 01.4.220	Une fois par lot
Essai de traction	X	X	NM 10.1.098 NM ISO 15630-2	Une fois par lot
Essai de pliage à 135°	X	X	NM ISO 15630-2	Une fois par lot
Résistance au cisaillement*	X	X	NM ISO 15630-2	Une fois par lot

* Ces essais doivent être réalisés par les moyens propres du fabricant et ne peuvent pas être sous-traités.

ANNEXE 5**MODELE DE LA DEMANDE
DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NM****A****MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'IMANOR**

O B J E T : Demande d'attribution du droit d'usage de la marque NM Treillis soudés

P . . . J : Dossier technique.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation d'usage de la marque NM Treillis soudés pour les produits suivants :

....., fabriqués dans l'usine :

Je m'engage à :

- respecter les règles générales de la marque NM et les règles particulières de la marque NM Treillis soudés,
- observer toutes les spécifications des normes marocaines applicables aux produits objet de ma demande;
- réserver la dénomination de la fabrication présentée à la certification aux seuls produits conformes aux normes;
- revêtir de la marque NM, les produits admis à la marque et eux seuls, obligatoirement et sans équivoque, dans les conditions fixées par les règles particulières relatives à la marque NM Treillis soudés;
- exercer les contrôles de fabrication qui m'incombent au titre des règles particulières relatives à la marque NM Treillis soudés;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir en permanence la conformité des produits concernés aux normes marocaines applicables;
- déclarer à l'IMANOR toute modification de mes installations, ou de mon système qualité pouvant affecter la conformité de mes produits après leur admission à la marque NM ;
- enregistrer les résultats de mes contrôles et les mettre à la disposition des auditeurs de l'IMANOR et leur faciliter la tâche dans l'exercice de leurs fonctions ;
- m'acquitter des frais relatifs à l'acquisition et au maintien du droit d'usage de la marque NM.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Date, Cachet et Signature du demandeur

ANNEXE 6**CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE**

Le dossier technique relatif à l'admission d'un produit doit comporter les renseignements ci-après :

- La situation de l'unité de production des produits pour lesquels le droit d'usage de la marque NM est demandé et s'il y a lieu, la situation des autres unités de production du même produit,
- La liste et la désignation (selon 4.3.1 de NM 01.4.220) des produits présentés à la marque NM ,
- Désignation commerciale des produits postulants à la marque NM, s'il y a lieu ;
- Un descriptif du processus de fabrication depuis la réception de la matière première jusqu'à la livraison des produits finis,
- Les matières premières utilisées pour la fabrication des produits,
- description du laboratoire de contrôle,
- la liste et les caractéristiques des moyens de contrôle utilisés,
- la procédure de tenue de la traçabilité des produits,
- Fiche produit spécifiant le type de marquage distinctif de chaque produit et caractérisant l'usine productrice.
- Description du plan de contrôle
- Quantité produite au moment de la présentation de la demande
- Durée de mise en application du système d'autocontrôle des produits postulants à la marque NM conformément à l'annexe 4 des présentes règles ;

Le dossier technique relatif à l'admission d'un produit supplémentaire se limite à l'indication des modifications entraînées par la production du nouveau produit sur chacun des points ci-dessus, la description du produit en question et la fiche de stockage, de conditionnement et de livraison.

ANNEXE 7

Laboratoires d'essais intervenant dans la gestion de la marque NM pour les treillis soudés

Centre Expérimental des Matériaux et du Génie Industriel (CEMGI) du Laboratoire Public
d'Essais et d'Etudes (LPEE)
Croisement routes 106 / 107 - Tit Mellil - BP 61 CASABLANCA

ANNEXE 8

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

IMANOR CERTIFICATION (Président)

FABRICANTS

USAGERS

LABORATOIRES ET ORGANISMES TECHNIQUES

ADMINISTRATIONS